



La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

La réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la consommation énergétique nécessite de nouvelles pratiques en matière d'aménagement du territoire

7 zoom

La nouvelle année de formation redémarre, sur base de l'expérience du travail passé. Rencontre avec une conseillère lors de la journée de bilan : Marylène Lauwerys, de Morlanwelz

8 colloque

Quatre séminaires organisés par la chaire doctorale de la CPDT prépareront le colloque de l'automne

Avril 2007

Edito

N° 14

Mais que fait donc la CPDT ? Depuis le mois d'octobre, un nouveau programme a débuté, précisant les axes de travail pour la période 2006-2007 et les différentes équipes ont repris activement leurs tâches. Parmi toutes celles-ci, la recherche se partage quatre grands thèmes, centrés sur les préoccupations actuelles en matière de développement territorial, tant européen que régional : l'économie locale et résidentielle (thème 1 et 4), l'urbanisme durable (thème 2) et les paysages (thème 3). Les recherches aboutiront à la création de nouveaux outils d'aide à la décision ou déboucheront sur des publications. Parallèlement à ces recherches, des « expertises » -études à court terme- sont également menées en vue de conseiller le Gouvernement régional sur des questions relevant de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial.

Parmi les quatre thèmes de recherche, l'un d'entre eux a plus particulièrement retenu notre attention en cette période où le développement territorial doit prendre en compte de façon évidente et urgente les changements climatiques que provoquent nos activités humaines. La CPDT a consacré plusieurs années de recherche à cette question vitale. Depuis 2002, le thème Kyoto traite des enjeux induits par le protocole du même nom au niveau de l'aménagement du territoire. Depuis 2006, son champ d'étude s'est précisé pour traiter plus spécifiquement de l'urbanisme durable. Mais la question de la consommation énergétique, responsable des émissions des gaz à effet de serre, y reste essentielle. Le dossier de cette



Lettre, à lire en page 3, aborde la question vitale de la prise en compte de l'énergie.

Depuis l'année passée, le Gouvernement wallon a aussi confié à la CPDT l'organisation d'une formation spécifique dédiée aux conseillers en aménagement du territoire, d'une durée de sept jours par an. L'objectif poursuivi à travers cette formation continue est tant d'améliorer les connaissances et les pratiques urbanistiques que de mettre les conseillers des différentes communes en relation étroite les uns avec les autres. Ainsi, progressivement un réseau d'échange de savoirs et de compétences se met en place. Le bilan de la première année de formation, tiré lors de la journée de clôture du 14 décembre 2006, est la base pour l'élaboration du nouveau programme. Cette journée de clôture a été l'occasion d'échanges très riches. « La Lettre » y a rencontré Marylène Lauwerys, conseillère en aménagement du territoire dans la commune de Morlanwelz, qui a présenté devant l'ensemble des participants le bilan tiré par son groupe de travail (lire en page 6).

Quant à la chaire doctorale de la CPDT, outre sa fonction de recherche fondamentale confiée à neuf doctorants, elle redémarre son cycle de séminaires en vue du prochain colloque, prévu au mois de novembre 2007, sur le thème des « trente ans de fusion des communes » (lire en page 8).

La rédaction

Les missions de la Conférence Permanente du Développement Territorial sont désormais inscrites à l'article 12 (alinéa 1er, 7°) du Cwatup.

Il s'agit :

- de constituer, par des recherches à long ou à moyen terme, et par des expertises à court terme, un outil d'aide à la décision pour le Gouvernement ;
- d'organiser une Chaire interuniversitaire annuelle du développement territorial ;
- d'assurer la formation continuée à destination des conseillers en aménagement du territoire par la mise en contact des chercheurs de la CPDT et des conseillers ;
- de procéder à divers modes de transmission et de vulgarisation des recherches et des résultats des recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial.

(Par décret du 15 février 2007, publié au Moniteur le 24 mars 2007)

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
dgatl.p.cpd@mrw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25
Fonctionnaire gestionnaire :
Luc Maréchal
Chargée de Mission :
Florence Lechat

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 071/60 02 70 ou 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart et
Luce Bellefontaine

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@urba.ucl.ac.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Marie-Laurence
De Keersmaecker
et Yves Hanin

ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale
Rue de l'Aulnaie 30-32 bte 38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 97
Coordination : Bernadette Mérenne
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat.

Editeur responsable : Luc Maréchal (DGATLP-DAU)
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : D. Costermans sauf p. 6 (Y. Hanin) et p. 7 (D. Istaz)
Mise en page : Carole Lemaire
Graphisme : Debie Graphic Design
Impression : JacOffset

**La lettre N°15
paraîtra en juin 2007**

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre

« Une vérité qui dérange » ! C'est le titre du film présenté par Al Gore, l'ancien vice-président des Etats-Unis, dénonçant les dangers du réchauffement de la planète. C'est sûr, on sort de ce film véritablement « dérangé » ... mais aussi plus conscient des enjeux.

Début février, à Paris, la première partie du rapport des experts du GIEC, le Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du climat, a été rendue publique et ne laisse subsister aucun doute : elle confirme l'accélération des changements climatiques et la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement planétaire, via les émissions de gaz à effet de serre. Il faut prendre des mesures d'urgence. L'action symbolique des « cinq minutes de répit pour la planète », où bon nombre de citoyens ont coupé les lumières et veilles, a montré qu'une prise de conscience commence à se développer. Reste à passer à l'action !

Sur cette question centrale, la CPDT se devait d'être présente ! Le programme de travail 2002-2005 du thème de recherche « contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre » a débouché sur des résultats très concrets. Depuis, la réflexion se poursuit dans le thème consacré à « l'urbanisme durable », qui aborde aussi d'autres aspects que celui de l'énergie. Nous avons rencontré Roger Hagelstein, l'un des chercheurs de l'équipe.



Légende

La Wallonie face aux objectifs de Kyoto

En ratifiant le Protocole de Kyoto¹, la Belgique s'est engagée, pour 2008-2012, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport à 1990, ce qui correspond à une réduction d'émissions de 10,8 millions de tonnes équivalent CO₂. Après répartition, la Région wallonne doit prendre en charge une économie de 4 millions de tonnes éq. CO₂.

En 2001, la Wallonie était presque à la moitié du chemin avec une baisse de 1,8 millions de tonnes sur les 4 millions à économiser pour 2008-2012. Mais les simulations du « Plan wallon de l'Air » prévoient une hausse des émissions, qui devraient être en 2010 supérieures à celles de 1990. Pour combler la différence, la Région peut recourir aux mécanismes de flexibilité (acheter des droits de polluer sur le marché européen ou investir dans des technologies « propres » dans les pays en développement), mais cela

Réfléchir en terme d'urbanisme durable, c'est par exemple tenir compte du climat et de l'ensoleillement lors de la construction

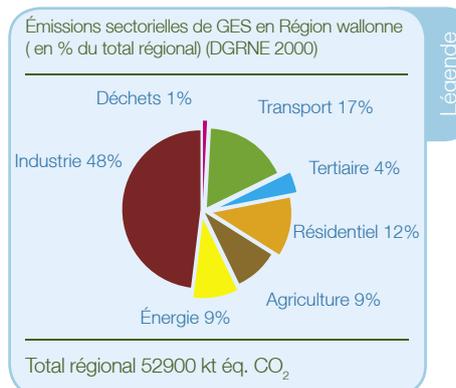
¹ Le protocole de Kyoto, ouvert à la ratification dès 1998 et signé actuellement par 156 pays (à l'exception des Etats-Unis et de l'Australie qui rejettent 1/3 des émissions des pays développés !) est entré en vigueur en février 2005. Il prévoit la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques. Les 38 pays développés s'y engagent à réduire leurs émissions de, globalement, 5,4% d'ici 2012 par rapport à celles de 1990.

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre

ne fera que repousser les échéances. L'effort à fournir pour la réduction des émissions est donc bien une priorité. D'autant que se profile déjà un « Kyoto 2 », puisqu'on sait que le premier protocole sera très largement insuffisant pour stabiliser le climat.

Objectif Kyoto : mieux aménager le territoire

La CPDT a été chargée d'identifier et d'évaluer des mesures de développement territorial susceptibles de diminuer les émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre. L'étude s'est conclue par la proposition de pistes d'action dans les domaines du logement, de l'urbanisme et des déplacements. Si l'on veut vraiment avoir un impact sur la production de CO₂, il faut prendre en compte l'aménagement du territoire, il faut organiser autrement l'habitat. Roger Hagelstein nous explique que « très vite deux thèmes sont apparus dans l'étude. D'une part la nécessité d'organiser l'espace pour réduire les déplacements car ceux-ci constituent



un sixième des émissions (une voiture rejette en moyenne 1 kilo de CO₂ tous les six kilomètres !); d'autre part améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur tertiaire. A la croisée des deux thèmes, il y a la centralisation, la mixité et la densification de l'habitat. Ces paramètres répondent en effet aux deux défis : d'un côté on diminue les émissions au niveau résidentiel en favorisant l'habitat mitoyen (une maison mitoyenne émet 1/3 de moins qu'une maison quatre façades) et l'accès au réseau de gaz (une maison chauffée au gaz pollue deux fois moins qu'au

En dehors de l'industrie, les deux principaux champs d'action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sont les transports et le logement. Ces deux secteurs émettent ensemble près du tiers des gaz à effet de serre et, en outre, connaissent une forte croissance des émissions depuis 1990. Si les mesures retenues dans le Plan wallon de l'Air permettent de freiner la hausse attendue en 2010, elles ne pourront diminuer les émissions par rapport à 1990 : de nouvelles actions doivent être envisagées dans ces secteurs.

mazout) et d'un autre côté, on joue aussi sur la mobilité (une localisation centrale réduit la longueur des déplacements et rend possible des transferts vers les transports en commun et les modes lents). »

L'équipe de recherche a réalisé des simulations à partir de données statistiques de l'INS² afin de déterminer les politiques les plus efficaces. Une évaluation particulière a porté sur une douzaine de mesures individuelles concernant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et les déplacements. « La question centrale de l'étude était : quelles sont les mesures à prendre à court ou moyen terme et quels effets pourront-elles avoir sur le long terme ? On a monté et chiffré des scénarios, du style « si on impose une mitoyenneté pour x % des nouveaux logements construits en Wallonie, quel résultat obtient-on ? » On peut chiffrer l'impact. Globalement, il faudrait une politique d'aménagement plus stricte, un urbanisme plus serré avec des projets pilote, des projets à très haute qualité environnementale comme font les Français, les Suisses, les Allemands,...

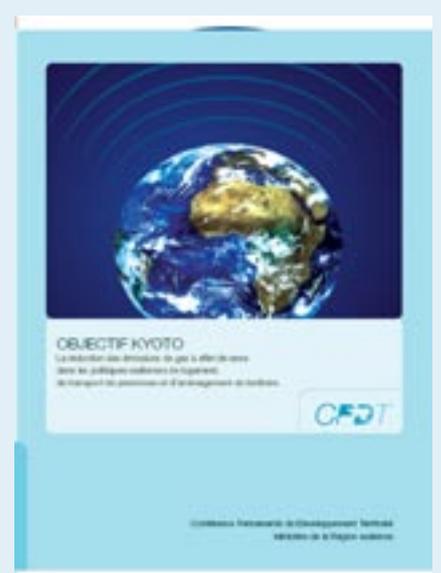
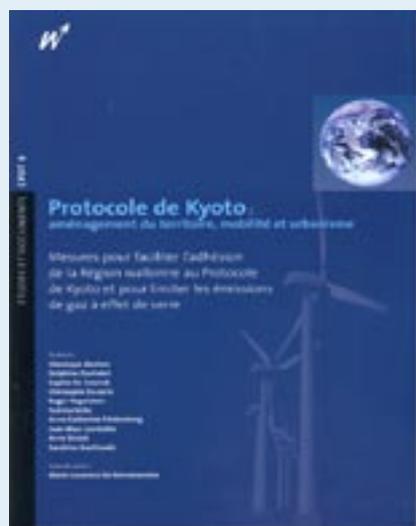


Légende Diminuer les rejets de gaz à effet de serre, c'est isoler le toit, les murs et les ouvertures.

On en est au début de l'effort à fournir, on balbutie encore. » Les simulations ont montré que la réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être importante. Les mesures les plus efficaces consistent à favoriser la densification, l'isolation effective, les chaudières performantes et à promouvoir les comportements plus économes. Mais attention, la recherche a aussi montré que les effets bénéfiques de certaines mesures peuvent s'annuler ! Par exemple, si on construit une habitation énergétiquement performante mais éloignée des lieux d'activité, les gains d'émissions-chauffage pourraient être neutralisés par les pertes en émissions-déplacements. C'est pourquoi, il est nécessaire de mener des politiques combinées, spatialement réfléchies et cohérentes où les impacts se renforcent plutôt qu'ils ne s'annulent.

Pour être efficaces, les mesures doivent être acceptées par les différents acteurs. Or les enjeux économiques et les problèmes d'information sont des barrières importantes. *« Le volet socio-économique de l'étude est important. Il a permis de montrer quels sont les mécanismes qui font que les gens suivent ou non les mesures, quelles sont les mesures qui sont incitatives. C'est par exemple la question de la sensibilisation des ménages, mais c'est aussi l'idée de faire jouer des tiers investisseurs. Il y a en effet des ménages qui n'ont pas l'argent pour isoler leur habitation et ce sont malheureusement ceux qui consomment le plus et ont en même temps des difficultés à payer leur facture de mazout. Ainsi, des banques pourraient financer les travaux et se rembourseraient ensuite sur l'économie réalisée. La question générale*

La CPDT a publié les résultats de ses premiers travaux menés en 2002 et 2003 : « Protocole de Kyoto : aménagement du territoire, mobilité et urbanisme, collection Etudes et Documents, CPDT, n°6 ». Cette publication, au prix de 10 €, est à commander au service de diffusion des publications de la DGATLP



Un dépliant destiné aux décideurs et au grand public décrit le contexte et les actions à mener dans les domaines du logement, des formes d'habitat et des déplacements. Il sera bientôt disponible.

est : comment toucher toutes les couches de la population, en commençant par les personnes qui en ont le plus besoin ? »

Parmi toutes les mesures, le projet de décret wallon relatif à la performance énergétique des bâtiments (PEB) adopté par le Gouvernement wallon à la mi-février transpose une directive européenne, dans le cadre des objectifs « Kyoto ». La nouvelle réglementation vise à imposer le respect d'exigences en matière d'efficacité énergétique lors de la rénovation de bâtiments de plus de 1.000 m² ou de la construction de bâtiments neufs. Elle impose également un certificat de performance énergétique pour les bâtiments mis en vente ou en location et pour les bâtiments publics ouverts au public, à l'horizon de 2009.

Objectif Kyoto (suite) : mieux urbaniser

Lors de la construction d'un lotissement, la plupart des décisions se prennent sans penser en termes d'urbanisme durable, sans réfléchir à sa consommation énergétique. La facture de chauffage est une incitation immédiate et pourtant, peu de personnes font le lien entre économie et développement durable. *« Si on peut économiser 10% de consommation énergétique, c'est autant de gagné sur la facture. Les promoteurs ne se rendent pas compte que c'est aussi un argument de vente : « dans ce lotissement, on a fait un effort sur l'efficacité énergétique, et cet effort aura un impact positif sur vos factures ».* Par ailleurs, la sensibilisation des occupants est tout aussi fondamentale pour qu'ils puissent utiliser au mieux

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre



Légende

Organiser autrement le territoire, c'est construire des logements proches des centres, mitoyens et bien isolés. On peut réduire les émissions de 23.000 tonnes d'éq. CO₂ si la moitié des 78.000 logements construits d'ici 2011 sont mitoyens. Et de 72.000 tonnes supplémentaires si les normes d'isolation K55 sont respectées dans tous les logements neufs.

compte pour évaluer la durabilité du projet et, pour chacun de ces indicateurs, d'une fiche descriptive. Au départ, quatre thèmes seront

le guide. Et là, on développe des éléments de théorie, on montre des projets pilote en Wallonie et à l'étranger... Techniquement, on explique aussi comment estimer les besoins énergétiques d'un ensemble de x maisons...»

les nouvelles techniques. »

Lors de la journée de formation d'octobre, à laquelle étaient invités des experts afin de répondre aux questions des conseillers en aménagement du territoire, la réflexion a été très concrète. André De Herde³, l'un des experts invités, explique que construire en termes de développement durable ce n'est pas seulement mettre en œuvre des solutions techniques, c'est aussi prendre en compte le contexte dans lequel on se trouve : l'ensoleillement, les intempéries,... et prend l'exemple tout simple du châssis. Si on raisonne en terme de développement durable, on se demandera : n'est-il pas trop petit (ne limite-t-il pas l'éclairage naturel, permettant d'économiser l'éclairage artificiel), n'est-il pas trop grand, prévoit-il une ouverture partielle permettant la ventilation nocturne ? Poser les bonnes questions, les questions de la durabilité, doit devenir un réflexe.

La CPDT travaille depuis 2006 à la mise en place d'un outil d'évaluation des projets urbanistiques dans une optique de développement durable, à destination des communes, mais aussi des auteurs de projets et des promoteurs. Cet outil se composera d'une grille d'indicateurs à prendre en

abordés : la mobilité, le paysage et particulièrement l'eau et l'énergie. « L'idée est de se poser les questions en termes d'urbanisme durable dès le départ, de travailler le plus en amont possible. A partir des objectifs énoncés par l'Europe, la Région,... on présente les bonnes questions à se poser par rapport à une série de paramètres concrets. L'outil doit permettre de faire rapidement une évaluation d'un projet. Le fonctionnaire communal confronté à un projet de lotissement peut, par exemple au niveau énergétique, se demander : a-t-on intégré l'énergie renouvelable dans le lotissement ? A-t-on pensé à utiliser l'énergie solaire de façon passive ou active, à valoriser la biomasse ou à utiliser l'énergie géothermique (pompe à chaleur) ? Ou encore, a-t-on pensé à développer un réseau de chaleur ? Enfin, a-t-on une exigence particulière au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments ? Tout cela jusqu'à des conseils pratiques. »

Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques permettra de préciser certaines notions théoriques et de formuler des recommandations pratiques. « L'outil d'évaluation renvoie le lecteur aux bonnes pratiques proposées dans

Les moyens pour réduire les émissions de CO₂ existent, on le voit. Parfois, il suffit de peu, et c'est une question de bon sens. Parfois cela implique, et cela impliquera, de changer radicalement certaines de nos habitudes. La planète le mérite !

Brève

Le 15 janvier, le Gouvernement wallon a adopté en dernière lecture diverses options concernant les Commissions Consultatives en Aménagement du Territoire. Dans ce contexte, les Conseillers en Aménagement du Territoire, en tant que référents locaux en cette matière, sont amenés à jouer un rôle : le travail d'accompagnement et de préparation des avis de la CCAT leur est désormais confié.

Par ailleurs, une commune recevra une intervention régionale pour financer un Conseiller en Aménagement du Territoire en fonction de son stade de décentralisation : 8.000 euros/an maximum si elle n'a pas de CCAT, 24.000 si elle possède une CCAT, 30.000 euros/an si elle est décentralisée (si elle possède à la fois une CCAT, un schéma de structure et un règlement communal d'urbanisme)



Les études de cas nous sortent du quotidien et nous permettent de prendre du recul. Cela ouvre l'esprit



Marylène Lauwerys
Architecte

Conseillère en Aménagement du Territoire au service urbanisme, logement et travaux de la commune de Morlanwelz depuis quatre ans.

Morlanwelz est située en province du Hainaut, dans la région du Centre. La commune, qui compte près de 19.000 habitants, présente une grande diversité de paysages autour des trois pôles que sont le centre urbain de Morlanwelz-Mariemont et les villages de Carnières et Mont-Sainte-Aldegonde. Le centre urbain est inscrit en zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU).

La journée du 14 décembre a rassemblé les Conseillers en Aménagement du territoire inscrits à la formation continuée pour un moment d'échange et de bilan. Chaque atelier a ainsi pu transmettre aux autres groupes les enseignements du travail de l'année.

Marylène Lauwerys a choisi le module « permis ensemble résidentiel » en fonction de sa propre expérience : « A Morlanwelz, la richesse de la commune ce sont ses habitants. Tout est une question d'intégration et de localisation. Comme dans beaucoup de communes, il faut absolument éviter la paupérisation du centre ville et les problèmes qui en découlent ». Elle sort de l'expérience enthousiasmée : « C'est une formation qui ouvre l'esprit et apporte beaucoup. Le cas que nous avons à traiter était un lotissement de cent cinquante lots au Blocry à Louvain-la-Neuve pour lequel nous devons remettre un avis sur le dossier et

le présenter au fonctionnaire-délégué. C'est un cas exceptionnel, d'une grande superficie, particulièrement complexe et atypique avec des enjeux entre divers acteurs, aux intérêts contradictoires. C'est aussi un cadre exceptionnel, dans une zone résiduelle de Louvain-la-Neuve. Cela nous a sorti du quotidien et a élargi notre vision, en nous obligeant entre autres à analyser le cadre global de Louvain-la-Neuve. On a cherché à comprendre la création de cette ville nouvelle et utopique, puis ce qu'elle était devenue. Et ce afin de poser le cas qui nous préoccupait dans son contexte particulier. On a ainsi pu prendre du recul par rapport au projet. »

Cela la motive pour la formation de l'année prochaine : « Dans notre groupe, comme on a été confronté au cas de Louvain-la-Neuve et donc de la réalisation d'une utopie ancienne, on aimerait faire le voyage à Fribourg¹ pour découvrir

la concrétisation d'une utopie récente en terme de développement territorial... et voir aussi les enseignements que l'on peut en tirer au niveau de notre travail ».

Elle conclut en ne manquant pas d'épingler la solidarité qui se crée entre conseillers : « Ce qui est très positif, c'est la création d'un réseau entre conseillers, pour s'échanger les informations, pour développer une vision commune, ... Dans notre module, il y a des conseillers venant de communes limitrophes, confrontés aux mêmes types de problèmes. »

Une année de formation recommence. Rendez-vous est fixé mi-avril pour une journée de rencontre consacrée à la présentation du programme. Les différentes informations sont disponibles sur le site <http://cpdt.wallonie.be>, dans la rubrique... « formation » !

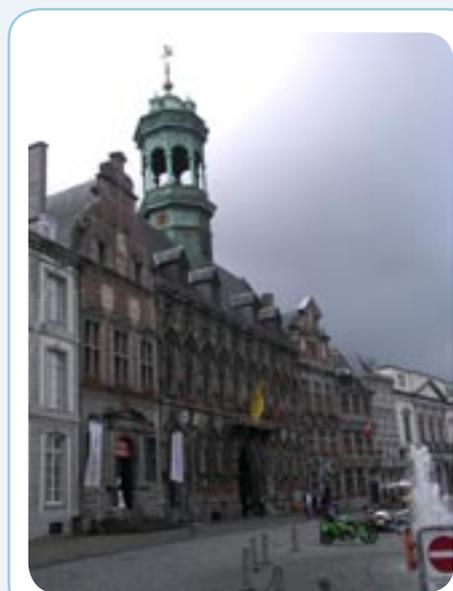
¹ Sur le voyage à Fribourg, lire le dossier de La lettre n°12

Préparation du colloque « Trente ans de fusion des communes »

« Trente ans de fusion des communes », voici le thème du prochain colloque de la chaire doctorale de la CPDT qui se tiendra en novembre 2007. En préparation à ce colloque, une série de réunions entre chercheurs approfondiront le sujet.

En route pour un nouveau colloque ! L'année passée déjà, la « Chaire doctorale de la CPDT » avait organisé trois séminaires qui avaient abouti, fin novembre, au colloque sur le thème de « La compétitivité à la compétence des territoires », synthétisant l'expérience accumulée à travers les trois journées d'études et d'échanges et l'intégrant dans une vision globale. Devant le succès de cette formule, l'expérience est renouvelée et élargie pour cette année.

La chaire doctorale développe en effet deux grandes orientations. Elle se consacre d'abord à la recherche doctorale en matière de développement territorial et, actuellement, neuf doctorants y poursuivent leurs travaux, axés sur la Région wallonne. Elle vise ensuite à diffuser les résultats des recherches fondamentales et des études menées par la CPDT dans le monde universitaire, des experts et des acteurs impliqués dans le développement territorial. C'est une des dimensions du colloque qui se tiendra au mois de novembre 2007 et qui devrait réunir l'ensemble des acteurs publics, privés, locaux et régionaux oeuvrant dans le développement territorial.



Le thème général du colloque portera sur « Trente ans de fusion des communes ». L'objectif sera d'évaluer l'impact de la fusion des communes par rapport à différentes problématiques

et d'en dégager les enjeux actuels et futurs.

Les conditions actuelles de développement territorial se marquent par une recomposition tant des pratiques et des projets que par une multiplication des acteurs. Il en découle de nouvelles questions de planification et de gestion des territoires, plus particulièrement dans les espaces ouverts périurbains où l'on observe des mutations majeures en ce qui concerne les activités et les occupations du sol et les nouveaux modes de gestion et de gouvernance territoriales.

Afin de préparer au mieux le colloque, et plus particulièrement les ateliers qui y seront organisés, plusieurs réunions de travail sont déjà planifiées pour les chercheurs de la CPDT. La première posera le cadre historique et géographique. Concrètement, elle abordera l'historique de la fusion des communes ainsi qu'une analyse comparative des structures communales à l'étranger. Trois autres réunions de réflexion déclineront ensuite le thème général de la fusion des communes sous différents angles. L'une d'elles sera consacrée aux outils en aménagement du territoire, une autre portera sur les espaces ouverts et une troisième abordera la question des acteurs et de la gouvernance territoriale.

Tout ce travail de présentation des résultats de recherche et de confrontation des savoirs nourrira la réflexion et le débat au sein du colloque, plus largement ouvert à un public intéressé ou actif dans le domaine du développement territorial, que ce soit au niveau communal, supra communal ou régional.

Légende

La commune, une réalité institutionnelle très concrète pour la majorité des citoyens. La commune de Mons, 91 221 habitants, est composée du centre-ville (Mons) et de 20 villages.